

## Championnat RSCM Racing Side-Car Mania

### Règlement 2019

#### ARTICLE 1 - DÉFINITION

Dans le cadre de la stratégie PROMOSIDE, La Main Au Panier organise le Championnat de side-cars ANCIENS ( Classic et Open) et le Championnat de side-cars PROMO

L'objectif est d'organiser des courses donnant lieu à l'attribution de titres de champions tout en assurant la formation des plus jeunes, la convivialité et le partage qui sont les valeurs permettant d'entretenir durablement ces courses.

En fin de saison, il sera attribué un titre de CHAMPION pour les catégories suivantes :

- **Le Championnat Ancien Classique** (sortie avant)
  - Classique 1 : "jusqu'à 750 cc" ET "15 Pouces et plus, jusqu'à 1000cc"
  - Classique 2 : "supérieur à 750 cc" ET "15 Pouces et plus supérieurs à 1000cc"
- **Le Championnat Ancien OPEN** (sortie arrière année moteur avant fin 1999)
  - OPEN 2 : "jusqu'à 600 cc"
  - OPEN 1 : "supérieur à 600 cc"
- **Le Championnat PROMO (sortie arrière conforme au règlement FSBK)**
  - PROMO 2 "jusqu'à 600 cc" châssis court
  - PROMO 1 : "châssis long moins de 1000cc" et "châssis court supérieur à 600 cc"

**Voir définitions détaillées des 3 catégories dans l'article 13**

**Notons que ce championnat est le résultat de bonnes volontés, de partenaires et de mécènes convaincus que l'esprit et la solidarité des sidecaristes est une valeur à promouvoir. Il peut être décidé des opérations de remerciements ou des opérations médiatiques auxquels, par leurs inscriptions, les concurrents s'engagent à participer voire même au détriment de leur propres partenaires.**

#### ARTICLE 2 – CONCURRENTS

**Si un pilote ou un équipage avait un comportement mettant en cause la sécurité sur piste ou la crédibilité du championnat, une procédure d'exclusion pourra être engagée. Les personnes concernées recevront une convocation écrite à comparaître devant le comité RSCM pour en discuter, si elles le souhaitent, avant décision.**

**L'organisation se réserve la possibilité de faire parrainer les nouveaux équipages.**

Les équipages de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence compétition délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours (NCO & NCP pour les passagers, ou LUE, LUP, IPS, ... ) ou d'une licence une manifestation (LJA2).

N.B 1 : Les demandes de licence «une manifestation», sont à renseigner, à payer et à éditer depuis le site FFM au plus tard 72 heures avant la manifestation et présentées lors de l'inscription administrative.

Le certificat médical datant de moins d'un an doit être joint au moment de la demande de licence, (format FFM rédigé en langue française obligatoire).

Attention, selon les manifestations, les essais du vendredi peuvent nécessiter un PASS CIRCUIT complémentaire.

NB 2 : Pour les pilotes, les licences annuelles "compétition" nécessitent l'obtention préalable du CASM.

- Pour les pilotes français ayant eu une licence avant septembre 2007, le CASM est attribué automatiquement sur demande d'une licence compétition.

- Pour les pilotes étrangers, le CASM peut être obtenu par équivalence en joignant à la demande une copie de la licence "course" de leur fédération.

Le correspondant "licence FFM" est : [colley@ffmoto.com](mailto:colley@ffmoto.com) tel : +33(0)1 49 23 77 01.

NB 3 : Les concurrents étrangers de l'union Européenne pourront courir avec des licences UE de leur propre pays lorsque l'épreuve aura été enregistrée "Zone UE".

La classification "manifestation ZUE" devra être vérifiée course par course. A ce jour, seule la Sunday Ride Classic est prévue "courses ZUE" en 2019.

### **Représentants des équipages**

Les représentants seront élus tous les ans : il y aura un représentant CLASSIC, un OPEN et un PROMO.

Le représentant des équipages est l'interface entre les équipages et l'organisation RSCM pour ce qui est des évolutions de règlement à envisager et des points durs à traiter.

**NB : Sur course, les changements de passager et les points à faire remonter aux Officiels FFM sont à traiter avec le représentant RSCM qui participe au jury.**

### **ARTICLE 3 – ÉPREUVES**

Le championnat de SIDE-CAR ANCIEN a pour objectif de se disputer sur 6 épreuves.

Le championnat PROMO, vivier du FSBK est disputé sur 4 ou 5 courses avec l'objectif d'évoluer vers 6 courses lorsque les grilles FSBK & RSCM PROMO seront complètes.

Les épreuves sont intégrées dans des manifestations mises sur pied sous la responsabilité de clubs organisateurs, dans le respect des règles établies par la FFM.

L'épreuve comporte si possible des essais libres payants et au minimum : 1 séance d'essais chrono. et 2 courses.

NB : Si une 3<sup>ème</sup> course est ajoutée sur une épreuve, tous les résultats compteront pour les points du championnat.

### **ARTICLE 4 – CALENDRIER**

**Le calendrier des épreuves est disponible sur le site "side-car-course.conceptforum.net " chapitre "championnat RSCM ", rubrique "Calendrier".**

L'objectif permanent du championnat est d'avoir un calendrier validé avant la fin d'année précédant la saison.

Le FSBK est prioritaire sur le RSCM, les épreuves PROMO pourront être supprimées ou déplacées s'il y avait conflit avec le calendrier FSBK.



**Le calendrier 2019 du championnat de side-cars anciens et Promo est constitué comme suit :**

Les lettres, dans les colonnes de gauche, donnent les catégories présentes :

C = CLASSIC, O= OPEN et P = PROMO

→ La flèche verte indique que les OPEN peuvent participer aux courses PROMO, les PROMO peuvent participer aux courses OPEN. En changeant de catégorie, la règle de priorité est celle d'un side sous dérogation (décision des priorités le 15 Janvier).

C	O*		26, 27 & 28 Avril	Croix en Ternois *	Trophée Historique du Pas de Calais
	→	P	10, 11 & 12 Mai	Paul Ricard **	Sunday Ride Classic
C	O	←	10, 11 & 12 Mai	Pau Arnos	Challenge France Espagne
C	O	←	29 & 30 Juin	Anneau du Rhin ***	Passion Vitesse
C	→	P	26, 27 & 28 Juil.	Hte Saintonge	Champ. Grande Aquitaine - MCHS
C	O	←	6, 7 & 8 Sept.	Ledenon	PROMOSPORT
	→	P	28 & 29 Sept.	Anneau du Rhin ***	Passion Vitesse
C	O	P	11, 12 & 13 Oct.	Val de Vienne	Champ. Ligue Grande Aquitaine - VVM

\* Manifestations de motos anciennes : l'année modèle du moteur doit être impérativement avant le 31/12/1999 et sera vérifiée lors du contrôle technique.

\*\* **Les essais chrono du PAUL RICARD auront lieu le vendredi après midi.**

\*\*\* Anneau du Rhin : administratif et briefing vendredi fin d'après midi, roulage et courses samedi et dimanche.

#### **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

**Les engagements sont à prendre sur le site "FFM Engage Sport"**

**Il faut au préalable avoir créé son compte, son profil, son équipement...**

Le guide pratique pour vous aider sur Engage Sport se trouve à cette adresse :

"side-car-course.conceptforum.net", chapitre "Championnat RSCM / Inscription..."

**Pour l'inscription elle-même, aller sur "FFM Engage Sport"**

<https://ffm.engage-sports.com/competition/competitions-regionales/>

**Choix sur la carte : Ile de France**

**Championnat : Racing Side-Car Mania 2019**

**Le montant des engagements est de 240 euros pour toutes les courses sauf Paul Ricard, Anneau du Rhin et Val de Vienne : 260 euros avec un essais libre inclus.**

Plutôt que débiter la première course lors de votre inscription (environ 250 euros à Noël!), nous avons mis en place une inscription préalable de 15 euros, débitée immédiatement pour permettre au système de vérifier votre moyen de paiement. Lors de votre 1ere inscription, le système vous oblige à prendre au minimum deux inscriptions. Si par mégarde vous oubliez l'inscription préalable, la 1ere course vous sera débité (env. 15 euros) et les 15 euros vous seront demandés pour valider les courses du championnat.

#### **OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 17 DECEMBRE 2018**

**L'utilisation d'Engage Sport ne peut pas être un frein : nous restons à votre écoute et pouvons faire les inscriptions pour vous en cas de difficultés.**

Les engagements sont à payer par carte bancaire. En cas d'impossibilité les paiements par chèque pourront être acceptés. Si votre carte à une date de fin en 2019, contacter Odile au 06 16 67 24 13.

**Les engagements seront confirmés par mail, 30 jours avant. Le prélèvement du prix de l'épreuve sera déclenché par la confirmation d'inscription.**

Règlement du Championnat RSCM 2019 - Version 0 du 19 Dec. 18

Contact : 06 16 67 24 13 – Mail : lamainaupanier.RSCM@gmail.com

INFO sur : <http://side-car-course.conceptforum> . Championnat RSCM



Les numéros de course sont gérés par Engage Sport.

Pour permettre de passer d'un championnat à l'autre sans changer de numéro les listes OPEN, PROMO et FSBK seront gérées conjointement entre RSCM et la FFM.

Les Numéros ont été initialisés pour les équipages connus du RSCM et FSBK fin 2018.

La condition d'accès aux essais est d'avoir une inscription validée et un side conforme au règlement..

Pour les inscriptions tardives, appeler au 06 16 67 24 13 avant toute inscription.

### **Priorité d'accès aux courses :**

Jusqu'au **15 Janvier**, pour les sides conformes, la priorité est fixée par les critères suivants :

1) par nombre d'engagements souscrits

2) puis par ordre des dates d'inscription dans Engage Sport pour chaque épreuve.

Si plusieurs candidats arrivent avec la même priorité, les critères complémentaires seront :

- le nombre de participation de l'année précédente

- l'ordre de classement de l'année précédente

Le 15 Janvier, dans Engage Sport, selon les critères de priorité et dans la limite du nombre autorisé en course, les équipages passeront du statut "inscrit" au statut "engagé"

Après traitement des sides conformes, les inscriptions des side-cars acceptés par dérogation (Classic avec moteurs post 1977 et Open avec moteurs à carburateur post 1999 et OPEN dans une course PROMO ou PROMO dans une course OPEN) seront pris en compte.

L'état des inscriptions et engagements sera alors rendu visible dans Engage Sport

Pour les courses "jumelées" : en 2019, Val de Vienne, les sides seront inscrits jusqu'à ce que les grilles OPEN et PROMO soient pleines (voir Art 7.2).

**Après le 15 Janvier** : seule la date d'arrivée des inscriptions fixera les priorités.

Les derniers équipages inscrits, impliquant un nombre de side-cars supérieur à la capacité maximale en COURSE (capacité maximale définie dans l'homologation du circuit), seront informés de leur position sur la liste d'attente et, s'ils le souhaitent, notés comme surnuméraires. Cette liste sera diffusée régulièrement sur le site : "side-car-course.conceptforum.net", chapitre "Championnat RSCM", rubrique "Inscriptions".

**NB : En Championnat PROMO, les équipages ayant couru en FSBK et ayant cumulés plus de 10 points (scratch) sur une année OU plus de 5 points (scratch) sur une course FSBK et ce sur les années 2016, 2017 et 2018 ne seront pas classés. Leurs inscriptions sont acceptées avec les même critères de priorité que les PROMO.**

### **En cas de paiement revenu impayé :**

Un mail sera adressé à l'équipage qui disposera alors d'un délai de 8 jours pour régulariser sa situation avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé. |

La régularisation du paiement réactive l'inscription suspendue avec le constat d'impayé.

### **Forfaits**

Le forfait doit être déclaré le plus tôt possible par mail à l'organisation RSCM (lamainaupanier.RSCM@gmail.com)

#### **Passager souhaitant déclarer forfait :**

Indiquer si l'aide au remplacement du passager est souhaitée.

#### **L'équipage souhaitant déclarer forfait :**

L'équipage qui ne pourra pas participer à une manifestation à laquelle il est engagé devra prévenir et justifier son forfait à RSCM par mail (lamainaupanier.RSCM@gmail.com)



Si le forfait intervient :

1. Plus de 30 jours avant la manifestation : retenue de 30 euros.
2. Entre 30 et 15 jours avant la manifestation : Remboursement après la manifestation, avec retenue de la moitié du prix de l'inscription et ce, sur justification (certificat médical, problème familial, casse sur roulage ou course dans les 30 jours précédant la manifestation). Sans justificatif le montant total sera retenu.
3. 15 jours avant la manifestation, les droits d'engagement ne seront plus remboursés, ni reportés quelle qu'en soit la raison.

**Surnuméraires lors des épreuves** : Des équipages **VOLONTAIRES de la liste d'attente** seront acceptés pour participer aux essais et aux essais chronométrés (**dans la limite toutefois de la capacité de la piste pour les essais**).

La participation aux essais ne garantit nullement à ces équipages "réservistes" une place en course, dans la mesure où les essais ne sont pas qualificatifs.

Ils ne prendront part à la course qu'à la seule condition du désistement d'un des équipages ayant eu confirmation d'engagement.

Le choix de l'équipage amené à pourvoir la place laissée vacante sera fonction des priorités définies dans le présent règlement.

**Montant de l'engagement des surnuméraires :**

- **Le surnuméraire fera les essais libres et les essais chronométrés pour 40 euros + le prix fixé par l'organisateur pour chaque essai libre.**

- Toute participation à une course lui coûtera : (prix de l'épreuve – 40 euros) / Nombre de course de l'épreuve.

Pour les équipages en liste d'attente aucun frais d'engagement ne sera retenu s'ils ne sont ni engagés ni surnuméraires.

## **ARTICLE 6 – VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

**Art. 6.1** : Le contrôle administratif permet d'enregistrer votre présence sur le site et de vous donner les consignes (heure de briefing, conditions d'essais libres...)

**Les vérifications de licences étant automatique dans Engage Sport, seuls les participants n'ayant pas de licence annuelle se présenteront aux vérifications administratives avec leur licence et une pièce d'identité avec photo.**

**Chaque équipage recevra un transpondeur. En cas de perte ou de casse du transpondeur, celui-ci sera facturé par la société de chronométrage.**

### **Art. 6.2 : Briefing**

Lorsqu'un briefing est prévu, les participants l'ayant manqué doivent, avec l'organisation RSCM, voir comment obtenir une séance de rattrapage. L'absence au briefing est passible d'une amende de 75 euros.

**Art. 6.3 : Vérifications techniques** : Chaque équipage soumettra au contrôle sa ou ses machines ainsi que son équipement\* complet.

Le « mulot » éventuel devra être de la même catégorie que la machine principale.

Le Side-car est présenté avec le carénage enlevé pour la vérification du montage du bac de récupération d'huile et des arrêts des bouchons de vidange des carters moteur et boîte.

Le Side-car devra être contrôlé de nouveau dans le cas d'une chute ou grosse casse moteur (essais libres, essais Chronométrés ou course)

**Lors du premier contrôle technique, le concurrent devra avoir marqué l'alésage et la course sur le carter moteur, de façon indélébile.**



\* Équipement pilote et passager :

- Combinaisons de cuir 1 pièce. Doublure synthétique interdite sauf port d'un sous vêtement complet en coton, soie ou autre matière ininflammable
- Casque intégral obligatoire Normes ISO ECE 22/05 ou FIM de moins de 5 ans.
- Protection dorsale, rigide et conforme la norme EN 1621-2
- Gants entièrement en cuir
- Bottes (malléoles protégées) en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées)

#### **Art. 6. 4 : Homologation - Éligibilité**

Chaque équipage doit s'assurer que son side est bien conforme au règlement technique.

Les nouveaux arrivants devront fournir par mail le dossier d'éligibilité et y joindre les photos (avec et sans carène) complétées par des photos de détails des freins et suspensions.

Photos minimales mais permettant au candidat de ne pas se voir refuser ultérieurement l'accès aux courses.

Le dossier est à demander " vierge" puis à retourner par mail à lamainaupanier.RSCM@gmail.com qui transmettra au comité technique.

Pour les sides ayant déjà participé aux courses, les évolutions devront être signalées par mail.

Le contrôleur technique se réserve le droit de remettre en cause l'homologation ou de demander des évolutions immédiates ou pour les courses suivantes.

Le comité technique RSCM peut décider :

- D'accepter les sides
- D'accepter le side sous réserve d'évolution à date convenue
- D'accepter le side par dérogation si le moteur est post 1977 pour les CLASSIC et post 1999 pour les OPEN
- De refuser le side

Lors d'une manifestation, le départ pourra être refusé aux sides présentant des risques pour la sécurité ou présentant de façon répétitive des corrections non appliquées.

**NB:** Le championnat "OPEN" est réservé aux sides équipés de moteur "pré-injection" : monté d'origine avec des **carburateurs** et dont l'année modèle est antérieure ou égale à 1999.

Aucune limite de date sur les châssis : **la priorité est mise sur les "châssis propres et fiables"**.

**Des sides à injection peuvent être acceptés\* sous dérogation dans les courses OPEN.**

\* hors évènements "moto ancienne" si l'année moteur est post 1999

#### **ARTICLE 7 – ESSAIS**

**Art. 7.1 : Les essais chronométrés sont obligatoires pour prendre le départ des courses**

Il faut avoir fait au minimum 3 tours pour enregistrer un tour chronométré.

Le Jury peut, sur accord du Directeur de Course, et au vue du palmarès du pilote, faire rouler un équipage n'ayant pas fait les essais chronos.

En course, cet équipage partira de la dernière ligne.

Cas particulier de la course du Paul Ricard : les essais auront lieu le vendredi soir.

Sur accord du Directeur de course, les absents à ces essais partiront du fond de grille en fonction de leur performances connues. Cette mesure sera étendue si d'autres manifestations positionnaient les essais chrono le vendredi.

La règle des 120% du temps des 3 premiers sidecars ne s'applique pas au Championnat RSCM.

Les résultats des essais chronos serviront pour établir la grille de la 1ère course.

La grille de la 2ème course sera fixée par les résultats de la 1ère.

De même pour une 3ème course, la grille sera faite à partir des résultats de la 2ème course.

**Art 7.2 : Cas de courses multiples (voir aussi "courses jumelées" à l'article 5).**  
Si le nombre de surnuméraires est très important, et en fonction de la disponibilité des circuits, il peut être décidé d'avoir deux créneaux horaires pour une seule catégorie.

La répartition sur les deux créneaux horaires se fera de la façon suivante :

- Entrée en essais chrono : répartition selon les derniers classements connus
- Course : La répartition en série A puis B se fera, selon le meilleur tour des essais chrono (toutes catégories confondues). cette répartition sera conservée pour toutes les courses de la manifestation.

NB : les 5 premiers de chaque catégorie, selon les derniers classements connus, resteront dans la course la plus rapide quelque soit leur chrono

**Pour les courses jumelées, la répartition sur les deux courses se fait, avant la manifestation, sur la base du volontariat (avec un contrôle par RSCM pour garantir une homogénéité de vitesse) et si besoin, sera complétée avec les résultats de qualifications.**

**Le classement pour chaque course du championnat se fera sur la vitesse moyenne de chaque course, les impacts de la météo, de aléas de course etc.. ne seront pas pris en compte, sauf si les résultats étaient aberrants, dans ce cas les points des sides dans la course dite "la moins rapide" prendront les points à la suite des équipages de la course la plus rapide.**

### **Art 7.3 : Remplacement de passager lors de la manifestation.**

Dans la mesure où le format des manifestations ne prévoit pas un essai chronométré par course, il est admis qu'un changement de passager pour la deuxième (ou troisième course) soit proposé par le représentant RSCM au Jury, à l'approbation du directeur de course.

Si le remplacement d'un passager est prévu, les deux passagers doivent faire des essais de qualification et les essais avec chaque passager doivent être enregistrés par la direction de course.

## **ARTICLE 8 – COURSES**

La procédure de départ devra être précisée au briefing.

- La procédure simplifiée est la procédure standard (Pré-grille, tour de reconnaissance, Grille, tour de chauffe, Grille, Départ). La procédure réduite (Pré-grille, tour de reconnaissance, Grille, Départ) pourra être proposée au directeur de course après validation par les pilotes.
- La grille utilisée est généralement la grille AUTO (deux par deux)

### **Classement :**

Pour être classé, il faut avoir effectué 75% de la course et avoir passé la ligne d'arrivée au maximum 3 minutes après le vainqueur.

Les règles FFM concernant les événements "arrêt de course", "neutralisation" etc.. seront appliquées par le directeur de course.

Généralement, les podiums pour chaque catégorie auront lieu à la fin de la dernière course. Les places sont calculées sur le cumul tour / temps des courses du week-end.

Pour le classement au championnat, les quinze premiers classés marquent des points dans chaque manche selon le barème suivant :

25 – 20 – 16 – 13 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

Tous les points sont attribués aux équipages classés au championnat.

**Pour le cas de courses multiples voir Art. 7.2.**

### **Le classement final se fera sur la totalité des manches du championnat RSCM.**

Dans le cas d'un changement de passager au cours de la saison, c'est le passager ayant marqué le plus de points qui apparaît au classement consolidé du Championnat.



Sur décision du Directeur de Course, les sidecars pourront être mis en parc fermé à l'issue de la course (durée de 30 minutes maximum) pour un **contrôle technique éventuel**.

## **ARTICLE 9 – RÉCLAMATION**

Toute réclamation devra s'effectuer conformément aux règles générales pour les épreuves de vitesse. Le demandeur se fera accompagner du représentant de l'organisation RSCM au jury et/ou du représentant des équipages.

## **ARTICLE 10 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES**

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Jury de l'épreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM, de ses annexes et des règles générales pour les épreuves de vitesse.

## **ARTICLE. 11 – RESPONSABILITÉS**

Il est rappelé aux concurrents que leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur ou des organisateurs du RSCM en cas de vol ou de dégradation.

Les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs et les chiens seront attachés pendant toute la manifestation.

## **ARTICLE. 12 – OFFICIELS**

Les Officiels (Direction de course et Jury) sont nommés par la FFM pour l'épreuve.

## **ARTICLE. 13 – RÈGLES TECHNIQUES**

**Art. 13.1 Extrait des "règles générales pour les épreuves de vitesse",** (applicables sauf précisions soulignées).

### ***SPECIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES SIDE-CARS***

*Les règles générales pour les contrôles techniques sont applicables ainsi que les articles suivants.*

**Article 1 – Cylindrée (RSCM : voir Art. 13.2 : limite capacité moteur 1300cc)**

La cylindrée maximum est de 1000 cc pour les moteurs 2T et 4T.

#### **Article 2 – Guidon**

Les guidons en aluminium ou alliage soudés sont interdits.

La largeur du guidon doit être de 450mm au minimum, avec un angle de braquage minimum de 20° de chaque côté de l'axe.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc.

Des butées rigides, autre que des amortisseurs de direction, doivent être fixées afin d'assurer un espace minimum de 20mm entre le carénage et les extrémités du guidon ou de tout autre système de direction, y compris tous les accessoires qui y sont fixés.

#### **Article 3 – Freins**

a) Commandes hydrauliques

Les side-cars doivent être munis du système de frein suivant : un système principal avec au moins deux circuits indépendants l'un de l'autre. Un des circuits doit agir sur au moins deux des trois roues.

Les vis de fixation des étriers de frein devront être arrêtées par un fil métallique de sécurité.

Seuls les disques de freins en matériau ferreux sont autorisés. Lors des vérifications techniques le contrôleur doit pouvoir accéder facilement au système de frein (maître cylindre, biellettes de commandes, etc.)

Un frein peut être monté sur la roue du Side. Il doit être couplé avec un frein agissant sur l'une des roues du motorcycle.

#### **Article 4 – Système d'échappement**

Les tuyaux d'échappement doivent être conformes aux normes existantes concernant le contrôle du bruit.

Le tuyau doit expulser les gaz horizontalement et vers l'arrière, à un angle maxi de 30° par rapport à l'axe de la machine, et son extrémité doit avoir un diamètre constant sur une distance de 30 mm.

Le pot d'échappement ne doit pas dépasser la largeur du side-car, ni l'aplomb arrière du plateau du Side-Car.

Les extrémités des pots d'échappement doivent être disposées de telle façon qu'il soit impossible au cas où deux véhicules se heurtent de s'accrocher.

#### **Article 5 – Protection**

Si la transmission primaire est exposée, elle doit être munie d'un garde chaîne comme mesure de sécurité. Ce garde chaîne doit être conçu de telle façon qu'en aucun cas le pilote ou le passager n'entre en contact accidentellement avec la chaîne ou les pignons. Il doit être conçu pour éviter que le pilote ne se blesse les doigts. Un garde chaîne est exigé si la transmission secondaire



n'est pas protégée par le carénage. Les véhicules doivent être munis d'une protection solide et efficace entre le pilote et le moteur. Cette protection doit empêcher que le corps du pilote ou ses vêtements soient en contact direct avec les flammes qui peuvent s'échapper ou avec d'éventuelles fuites d'huiles et de carburant.

**Sur les side-cars "sortie arrière", les roues doivent être protégées afin d'en éviter le contact. - La roue du panier doit être totalement recouverte à hauteur de la plateforme. Un aménagement est possible pour contrôler la pression de la roue. - La roue motrice doit être recouverte à hauteur de la plateforme du côté panier. - La roue motrice, sur les châssis courts, doit être protégée à l'arrière et à l'opposé du panier jusqu'au niveau de l'axe de roue arrière. Des aménagements sont possibles pour évacuer la chaleur des freins.**

#### **Article 6 – Coupe-circuit**

Un coupe-circuit pour le pilote qui doit être actionné au moyen d'un fil non élastique d'une longueur maxi de 1 m et un dans le side (facultatif pour le passager) facilement accessible par le passager de type coup de poing, doivent être installés. **Les coupe-circuits doivent interrompre le circuit primaire d'allumage et les pompes à essence. .../...**

#### **Article 7 – Récupérateur**

La capacité minimale d'un récupérateur pour la boîte de vitesses, le réservoir d'essence et le radiateur de refroidissement d'eau est de 250cc.

Pour les moteurs 4 Temps, démunis d'un système de recyclage permanent, le récupérateur doit avoir une capacité de 1000cc.

Un bac récupérateur doit être fixé sous le moteur. Les dimensions de ce bac doivent être de 100mm supérieurs aux bords extérieurs du carter moteur. Un retour (déflecteur) à l'avant du moteur doit avoir une hauteur minimale de 150 mm.

Ce bac, d'une capacité de 5 litres minimum doit être totalement étanche.

De la mousse de rétention dans le fond du bac est souhaitable.

#### **Article 8 – Pneus**

Pour une sécurité optimale pour les pneus autres que les slicks la profondeur du profil d'un pneu avant la course doit être d'au moins 2,5mm. .../...

#### **Article 9 – Garde au sol**

La garde au sol mesurée sur toute la longueur et largeur du véhicule prêt pour la course complètement chargé coureur, passager et carburant ne doit pas être inférieure à 62mm lorsque le guidon est dans la position de ligne droite.

#### **Article 10 – Feu de brouillard**

Le feu rouge doit être fixé à l'arrière du cadre principal entre la moto et le side (plateau) à 30 cm du sol.

Le feu doit être visible quel que soit le déplacement du passager. Ce feu doit être à leds non clignotant et comporter au moins 9 leds.

#### **Article 11 – Anneau de remorquage (RSCM : Ce paragraphe n'est pas applicable pour les sorties avant)**

La présence d'un anneau de remorquage permettant de faciliter le dégagement du side-car d'un bac à graviers par les Commissaires est obligatoire. Sa présence sera matérialisée par un point de couleur rouge, rond de 10 cm.

#### **Article 12 – Numéros**

Les numéros doivent être conformes aux championnats dans lequel court le side-car. A l'avant, ils doivent être au centre sur le nez de la carène.

*Pour le RSCM, les Numéros seront très visibles : Numéros Noir ou Blanc sur fond uni qui peut être la couleur du carénage.*

#### **ART. 14 des Règles générales pour les contrôles techniques...**

Tous les réservoirs de carburant doivent être complètement remplis de produit ignifugé (structure à cellules ouvertes, par exemple : Explosafe®).

Pour le RSCM, les mousses dans le réservoir sont juste conseillées

Le bouchon de remplissage ne doit pas dépasser du bord supérieur du réservoir (risque d'arrachement), pour les motos anciennes une dérogation pourra être accordée. Pour l'Endurance, des vannes de remplissage rapide, type Acerbis ou Zénith sont recommandées. Le réservoir doit être étanche, les réservoirs additionnels sont interdits.



## Art. 13.2 Définition des catégories RSCM

### 1) Side-cars Classiques (sortie avant) :

#### Classique 1 :

- Moteur "jusqu'à 750cc" :
  - Cylindrée 4T jusqu'à 750cc (2T jusqu'à 500cc)
  - Année modèle < 31/12/72
  - Diamètre des roues 10 à 13 pouces

ET

- **15 Pouces et plus "jusqu'à 1000cc" (2T jusqu'à 500cc)**
- Année modèle < 31/12/72
- Minimum deux roues de diamètre égal ou supérieur à 15 pouces.

#### Classique 2 :

- Moteur "supérieur à 750cc" pour les sides non classés en Classic 1 :
  - Cylindrée 4T supérieure à 750cc, maximum 1000cc (2T jusqu'à 750cc)
  - Année modèle < 31/12/77

ET

- Cylindrée 4T supérieure à 1000cc, maximum 1300cc
- Année modèle < 31/12/72

Informations complémentaires :

- Les 4 cylindres sont limités à 1000cc (tolérance 1015cc pour les Kawasaki).
- Les kits 4 soupapes sont acceptés (Krauser, Weslake/Nourish) sur les twins

### 2) Side-cars OPEN (sortie arrière / kneeler) , moteur à carburateurs montés d'origine, année modèle antérieure au 31/12/1999 avec deux catégories

**OPEN 2 : Moteur "jusqu'à 600 cc" : 4Temps de cylindrée jusqu'à 600 cc**

**OPEN 1 : Moteur "supérieur à 600 cc" : 4Temps de cylindrée > 600 cc et max 1300cc.**

Cas particulier :

Les moteurs 2 Temps sont limités à 750cc et sont exclusivement issus de la fabrication motocycliste.

Les side-cars 2 Temps sont classés en OPEN 1 si la cylindrée est supérieure à 500cc, OPEN 2 pour les cylindrées jusqu'à 500cc.

### 3) Side-cars PROMO

#### Side-cars sortie arrière / kneeler

**PROMO 2 Châssis courts, Moteur "jusqu'à 600 cc" :**

- plus de 401 à 600cc 4 Temps, 4 cylindre maximum
- plus de 401 à 675cc 4 Temps, 3 cylindre maximum
- plus de 401 à 750cc 4 Temps 2 cylindres maximum

**PROMO 1 : Moteur supérieur à 600cc et jusqu'à 1000cc ET F600 (Châssis long 600cc)**

Cas particulier :

Les moteurs 2 Temps sont limités à 750cc et sont exclusivement issus de la fabrication motocycliste.



Les side-cars 2 Temps sont classés en PROMO 1 si châssis long ou si la cylindrée est supérieure à 500cc, PROMO 2 pour les cylindrées jusqu'à 500cc.

NB1 : Les côtes réparation sont acceptées dans la limite de celles prévues par le constructeur.

NB 2 : Les fixations d'amortisseur, d'axes de roue et le bras oscillant des fourches Earles doivent être freinés.

Sur accord écrit du comité technique, peuvent être acceptés :

- En Classique, des machines ayant un intérêt historique certain ou par dérogation, des moteurs trop récents (si l'attelage reste dans l'esprit du championnat)

Les inscriptions des machines acceptées par dérogation seront prises en compte après le 15 Janvier sur les courses où les sides sont éligibles..

### **Art. 13.3 Particularité des side-cars "Classiques"**

**CHÂSSIS** : Le châssis est tubulaire (ou un modèle-d'origine ou réplique d'ancien).

**CARBURATEUR** : à guillotine interdits.

**ALLUMAGE** : électronique autorisé.

### **SUSPENSIONS**

La roue avant doit être prise dans une fourche et suspendue par amortisseur(s),

Par voie de conséquence les triangles et pivots ne sont autorisés sur la roue avant que pour les sides en configuration d'origine.

Les fixations d'amortisseur, d'axes de roue et le bras oscillant des fourches Earles doivent être freinés.

### **PNEUS**

- Classique 1 : roues libres, empreinte au sol de 140 mm maximum
- Classique 2 : roues libres empreinte au sol de 165 mm

(Pour les deux catégories, 140 mm de bande de roulement est conseillé pour pouvoir courir en Angleterre et en Belgique)

Les sides CLASSIC doivent pouvoir rouler, en toute sécurité, par tous les temps, sans changement de pneus.

Les pneus slicks et slicks retaillés ne sont pas autorisés.

Les sides considérés comme ayant un intérêt historique par le comité technique (châssis et motorisation) pourront être acceptés avec leurs roues d'origine éventuellement avec des slicks retaillés (ou non en cas de temps sec et sur accord très particulier du contrôleur technique).

Ils s'inscriront avec la même priorité que les châssis conformes, mais ne seront pas classés. Les autres châssis devront se mettre en conformité.

Rappel : Conformément à l'article 8 des SPÉCIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES SIDE-CARS : la profondeur du profil d'un pneu avant la course doit être d'au moins 2,5mm, si les sculptures n'étaient pas dans les règles de l'art (profondeur mais aussi largeur et fréquence), le contrôleur technique se réservera la possibilité de lui interdire le départ.

**FREINS** : Étriers avec, au maximum, 2 pistons.

(Le freinage avec deux circuits indépendants commandés au pied est recommandé pour ouvrir la possibilité de courir en Angleterre et en Belgique).



## ÉCHAPPEMENT

La conception des échappements est libre.

Le positionnement du pot doit respecter la sécurité du passager et des autres concurrents.

### **Art. 13.4 Niveau sonore**

**L'équipage s'engage à respecter le niveau sonore de 102 dB/A maxi mesuré selon la *Méthode de contrôle sonométrique des machines classiques & historiques.***

Un contrôle sera fait à toutes les manifestations.

La présence d'un compte tour est obligatoire sur le side-car pour garantir la justesse de la mesure.

Attention, pour les essais du vendredi, la limite pourra être abaissée selon les clauses de l'homologation du circuit. Ces exceptions seront signalées lors de la confirmation d'inscription.



RSCM  
Madame Odile PIETU  
9, rue des Jonquilles  
94440 VILLECRESNES

Paris, le 20 décembre 2018

Monsieur,

Après étude de votre règlement, nous avons le plaisir de vous délivrer l'agrément ci-dessous.

**RACING SIDE CAR MANIA**

**AGREMENT N° 2019 / 6**

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et une complète réussite de votre saison sportive,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Anne BOULLY  
Direction des Sports

